M. Ballue combat les conclusions du rapport défavorables au projet.

Toutes les questions militaires sont connexes, dit l'orateur: Il faut une commission unique.

M. Dernier, rapporteur, dit que la proposition Ballue est une dérogation au règlement.

M. Laisant appuie M. Ballue. Si la Chambre, dit-il, maintient sa procédure actuelle, elle sera impuissante à discuter les réformes réclamées par les intérêts de la patrie.

M. Naquet constate une minorité considérable dans la commision.

Plusieurs députés : aux voix !

M. Janvier de la Motte combat la clôture, qui est néanmoins prononcée.

Les conclusions du rapport sont rejetées; et la proposition Ballue est prise en considération.

LES PROGRAMMES ELECTORAUX

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de résolution de M. Barodet et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1881, et de présenter à la Chambre un rapport sur les vœux et les volontés qui y sont exprimés.

M. Graux, au nom de la minorité de la commission, combat les conclusions du rapport.

Il dit que cette proposition créerait un conflit entre la Chambre et les électeurs.

Des professions de foi et des programmes de cinquante lignes n'expriment pas suffisamment les opinions des candidats. (Exclamations.)

M. Pelletan dit qu'on n'empiète pas sur le suffrage universel, en reproduisant les engagements pris avec lui.

Si la proposition était repoussée, on en attribuerait le rejet à la volonté de la Chambre de ne pas exécuter ses engagements. (Très-bien.)

Le projet est adopté par 400 voix contre 55.

Le résultat du vote est accueilli par des applaudissements.

CHEMINS DE FER

La Chambre commence ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Papon, sur la constitution du réseau national des chemins de fer et leur régime d'exploitation.

M. Varroy, ministre des travaux publics, ne s'oppose pas aux conclusions de la commission tendant à la prise en considération du projet. Il fait des réserves sur le fond. (Bruit.)

M. Papon demande que la commission chargée d'examiner la proposition soit composée de 22 membres.

La Chambre décide que la proposition sera renvoyée à une commission de 22 membres.

La Chambre vote la prise en considération de la proposition de loi de M. Raynal et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés.

L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

La Chambre adopte le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant l'éclairage électrique des côtes de France et l'installation de signaux sonores.

UN CREDIT SUR LES SUCRES

La Chambre aborde ensuite la discussion du projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1882, d'un crédit supplémentaire de 10,000 fr., destiné à pourvoir au payement des frais d'exercice et de surveillance du second entrepôt réel des sucres indigènes, créé à Paris.

M. Renault-Morlière demande s'il existe un traité conclu entre le gouvernement et la Société des Magasins Généraux de France et d'Algérie.

M. Léon Say, ministre des finances, dit que ce traité n'a pas été signé.

La discussion est ajournée.

LES RETRAITES DES MARINS

La Chambre repousse la prise en considération de la proposition de loi de MM. Granet, Bouchet et Peytral, ayant pour objet d'étendre aux marins de l'inscription maritime, dont la pension a été liquidée avant la loi du 11 avril 1881, les avantages de cette loi et de supprimer la retenue sur ceux de ces marins qui continuent à naviguer et qui sont en possession de la pension, dite demi-solde.

LES OBJETS D'OR EXPORTÉS

La Chambre adopte la prise en considération de la proposition de loi de M. Viette et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

La prochaine séance est fixée à mardi.

La séance est levée à 5 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Un double tarif

L'échec des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce avec l'Angleterre déroute les partisans du régime conventionnel. Ils comprennent parfaitement qu'on ne peut guère demander au Parlement, avec quelques chances de succès, de ratifier les autres traités, qui n'ont qu'une importance des plus secondaires. Depuis 1860, nous nous étions liés par des traités de commerce avec dix puissances : l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Suède et Norvège, l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal. A la suite de la guerre de 1870, le traité avec l'Allemagne a cessé d'exister et nos rapports commerciaux avec cette puissance sont régis par la clause de la nation la plus favorisée. C'est également cette clause qui établit nos rapports avec l'Angleterre depuis le 1er mars, avec cette différence que, si l'Allemagne nous doit son traitement de faveur, l'Angleterre ne s'engage pas à nous le donner. Donc, les deux puissances les plus importantes de l'Europe, parmi celles qui avaient traité avec nous dnpuis 1860, sont désormais placées en dehors des traités de commerce. Il ne reste plus que des Etats secondaires, comme la Belgique, avec laquelle nous faisons surtout un commerce de transit, le Portugal, les Pays-Bas, l'Italie, la Suède et Norvège, l'Autriche-Hongrie, la Suisse et l'Espagne.

Pendant l'année 1880, nos échanges avec les dix puissances, Angleterre et Allemagne comprises, se sont ainsi répartis :

Importation 2,403,400,000 fr.
Exportation 1,381,700,000 fr.

Il est à peine besoin de faire remarquer que ces dix puissances, avec lesquelles nous nous étions liés sous prétexte de favoriser notre exportation, nous ont vendu en 1880 pour un milliard de plus de marchandises qu'elles ne nous en ont acheté, alors qu'avant 1860 nos ventes dépassaient nos achats de 500 millions. Cela prouve que ce sont les dix puissances en question qui ont bénéficié des traités et que c'est la France qui y a perdu.

Quelle est la part de l'Angleterre et de l'Allemagne dans le total des importations et des exportations cité plus haut ?

L'Angleterre est inscrite à l'importation pour 664 millions et l'Allemagne pour 438 millions ; total un milliard 102 millions. A l'exportation, l'Angleterre est inscrite pour 910 millions et l'Allemagne pour 362 millions; total un milliard 272 millions. Ce qui équivaut à dire que, dès maintenant, la moitié de l'importation et de l'exportation se fait sous le régime de la nation la plus favorisée, en ce qui concerne les pays avec lesquels nous avions traité en 1860. Le système inauguré par l'empire est donc frappé à mort et nous ne comprendrions pas qu'on le fît revivre par des traités isolés avec des puissances de quatrième ou cinquième ordre.

Aussi les adeptes des traités de commerce ont-ils commencé une campagne en règle pour amener le gouvernement français à reprendre les négociations avec l'Angleterre. Les Lyonnais qui ne comprennent pas que la décadence de leur industrie provient de ce qu'ils n'ont pas su se tenir à la hauteur des progrès réalisés en Suisse et en Allemagne, sont allés trouver M. de Freycinet afin de le supplier de faire un traité avec l'Angleterre. Voici ce qu'aurait répondu M. de Freycinet.

« En ce qui concerne les exigences de l'Angleterre, elles ont été telles que M. Léon Say lui-même, dont vous connaissez les opinions en matière économique, a déclaré qu'il était impossible, absolument impossible, de soumettre aux Chambres françaises un traité rédigé conformément à ces exigences.

» Les négociateurs français ont concédé tout ce qu'il était possible de concéder. Les Anglais, au contraire, n'ont jamais voulu faire un pas vers nous, et ce que M. Tirard a dit à la Chambre est, à cet égard, la représentation de la vérité absolue.

M. de Freycinet a ajouté qu'il était impossible de reprendre maintenant les négociations avec l'Angleterre, mais qu'au moindre signe dee bonne volonté de la part des négociateurs anglais, le gouvernement reprendrait les pourparlers. Par conséquent, soit que les Anglais se ravisent, soit que d'autres ministres que MM. Tirard et de Freycinet arrivent aux affaires, soit que nos voisins fassent naitre dss incidents de politique extérieure, dans lesquels nous aurons besoin d'eux, nous aurons avec l'Angleterre un traité de commerce qui bouleversera de fond en comble les traités que nous aurons signés avec la Belgique, le Portugal, la Hollande et l'Italie, etc. C'est le régime de l'incertitude érigé à l'état de système. Nous avons déjà démontré que le commerce et l'industrie ne pouvaient pas vivre dans de pareilles conditions et nous avons demandé que la France renonçât aux tarifs conventionnels pour traiter avec les puissances sur les bases d'un tarif *minimum* unique en échange du traitement de la nation la plus favoriée.

Nous constatons avec la plus vive satisfaction que le système du double tarif, tarif *minimum* et tarif général ou *maximum*, a été porté devant la commission du Sénat chargée d'examiner le traité franco-italien. C'est l'honorable M. Buffet qui en a pris l'initiative. Il est vrai que la proposition de M. Buffet a échoué devant la commission sénatoriale: mais elle ne pouvait guère avoir de chances de succès qu'en étant le résultat de l'examen des traités eux-mêmes. Il eût été bien difficile d'opposer une question préalable aux traités déjà signés. C'est de la discussion de ces traités que devra résulter la proposition du double tarif et il nous suffit de savoir qu'elle a été posée et qu'elle le sera de nouveau en temps utile. Nous n'avons pas d'autre moyen de sortir de la situation qui nous est faite par le refus de traiter opposé par l'Angleterre, qu'en généralisant la mesure que nous appliquons à l'Angleterre elle-même. La clause de la nation la plus favorisée doit devenir la base de nos relations commerciales avec tous les pays, comme elle est en ce moment la base de nos rapports avec l'Angleterre et l'Allemagne.

L. BERNARD.

Paris, 6 mars, 2 h. 50.

M. Tirard, ministre du commerce, vient d'être entendu par la commission des traités de commerce. Il a fourni de nombreux détails sur les divers articles du traité franco-belge, au point de vue de la tarification.

La commission a ensuite approuvé le traité par 12 voix contre 4, et a nommé M. Lebaudy rapporteur.

La douane Russe.

Berlin, 6 mars 1882.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* revient sur le bruit que le département des douanes de St-Pétersbourg, aurait l'intention d'élever considérablement les droits de douane et de taxer tous les articles qui jusqu'à présent entrent en franchise, en Russie. La *Gazette* ne veut pas encore renoncer à tout espoir. Elle est persuadée que le bruit en question restera à l'état de bruit.

Si cependant, dit-elle, il devait se vérifier, il faudra finalement s'occuper sérieusement de savoir s'il ne serait pas opportun d'exercer des représailles.

Les excellentes relations politiques qui existent entre les deux pays, ont pu expliquer pourquoi l'Allemagne n'a pas encore cherché à résister et a exiger des compensations sur le terrain économique, mais, à la longue, les intérêts économiques ne sauraient rester subordonnés à des considérations politiques, malgré le vif désir de maintenir, de fortifier même l'entente la plus complète avec la Russie, on sera finalement forcé de faire subir à l'exportation russe, ce que, cette dernière fait subir à l'exportation allemande en Russie.

De nouvelles modifications incessantes donnent toujours lieu à des inquiétudes, et il vaut mieux, pour les deux parties, que les autorités financières russes prennent cet état de choses en considération.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Dans le scrutin sur le projet de résolution de M. Barodet, ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux de 1881, les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit :

Ont voté pour : MM. Pierre Legrand, Mazure, Des Rotours, Brame, Debuchy, Guillemin, de Marcère, Bernard, Cirier, Trystram, Bergerot, Louis Legrand, Girard.

Ont voté contre : MM. Desmoutiers, Outters, Giroud.

S'est abstenu : M. Scrépel.

Voici le tableau des affaires portées devant le tribunal de commerce de Roubaix pendant l'année 1881 comparativement à l'année précédente :

1880

Affaires restant à juger au 31 décembre 1879	29
— introduites pendant l'année 1880	872
— jugées définitivement par défaut	205
— jugées contradictoirement	212
— conciliées	»»
— retirées	423
— restant à juger aux 31 décembre 1880	61
Faillites déclarées pendant l'année 1881	35
Appels de sentence des Prud'hommes	»»
Formations des sociétés { en nom collectif	24
{ en commandite	6
Dissolutions de sociétés	31

1881

Affaires restant à juger au 31 décembre 1880	24
— introduites pendant l'année 1881	806
— jugées définitivement par défaut	193
— jugées contradictoirement	220
— conciliées	78
— retirées	332
— restant à juger au 31 décembre 1881	52
Faillites déclarées pendant l'année 1881	40
Appels de sentence des Prud'hommes	»»
Formations de sociétés { en nom collectif	25
{ en commandite	6
Dissolutions de sociétés	31

Le banquet offert à M. Paul Cambon, ancien préfet du Nord, aura lieu, aujourd'hui, à sept heures du soir, à l'hôtel des pompiers de Lille.

Le conseil de préfecture, les chefs de service et les différents fonctionnaires de l'administration préfectorale ont offert à M. Paul Cambon un bronze d'art de prix, en témoignage de leurs vives sympathies et de leurs unanimes regrets.

Hier, vers 4 heures du soir, le sieur Henri Briet, ouvrier peintre, demeurant rue Delattre, cité St-Joseph, travaillait rue Pauvrée, au numero 10, lorsqu'il fit un faux pas en montant sur une échelle. Le pauvre homme tomba d'une hauteur de cinq mètres et se fit quelques blessures assez graves. M. le docteur Goutière lui a donné les premiers soins.

Dans la journée d'hier, le nommé Emile Ryben, âgé de 25 ans, belge d'origine et sans domicile, ayant été trouvé couché sur la Grand'Place, a été conduit au dépôt de sûreté.

Neuf fois déjà cet incorrigible paresseux a été expulsé de France.

Les poursuites contre François de Laroyère, le fabricant d'Halluin inculpé d'incendie de son établissement sont décidément ouvertes. Comme Delaroyère est en fuite voici son signalement envoyé par le Parquet dans toutes les directions : Taille, 1m70; tête chauve, teint coloré, yeux bruns, nez petit, bouche moyenne, visage plein, cheveux et sourcils châtains, favoris courts, moustache courte, petite cicatrice à la pointe du nez.

Hier, M. le procureur de la République, est arrivé à Tourcoing, pour continuer lui-même l'enquête sur les débris humains trouvés à Roncq.

Le fermier, le sieur Piat, qui a fait la trouvaille, la cabaretière de la *Clef d'or* et les locataires de la maison voisine ont été de nouveau entendus.

Le garde-champêtre Delnatte a mis hier, en état d'arrestation un nommé Emile Mahieu qui, dans la soirée de dimanche, avait à moitié assommé une cabaretière de Mouveaux.

Mahieu jouait aux cartes avec un nommé J.-B. Deschamps.

La partie finie et perdue par Mahieu, celui-ci, au lieu de payer l'enjeu, distribua à son partenaire une volée de coups de poing.

La cabaretière, Mme Frelier, ayant cru devoir intervenir et expulser Mahieu, notre homme se vengea en lui jetant une énorme pierre à la tête.

Mme Frelier grièvement blessée perdit connaissance.

On dut la transporter sur son lit et appeler immédiatement un médecin qui trouva la blessure grave mais non mortelle.

La victime sera au moins trois semaines avant de pouvoir reprendre son travail.

Un fait presque identique s'est produit hier, à Tourcoing.

Jules Carin, peintre, âgé de 27 ans a été arrêté pour avoir donné des coups de pieds à Mme Millescamps, cabaretière, rue Neuve de Roubaix, qui aidée, de son mari, voulait faire sortir l'inculpé de son établissement.

Avant-hier matin, le jeune Grenu Louis, âgé de 11 ans, demeurant aux Phalempins, à Tourcoing, ayant posé étourdissement son pied dans un chaudron d'eau bouillante que sa mère avait imprudemment déposé au milieu de la maison, s'est assez grièvement brûlé.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'HORTICULTURE. — Dimanche a eu lieu, au Conservatoire de musique, une exposition partielle de plantes de serre froide. Cette fois, le nombre des exposants était restreint ; mais la beauté des sujets exposés compensait certainement la quantité.

La maison Séraphin Van den Heede et fils, horticulteurs, à Saint-Maurice-Lille, a largement justifié sa vieille réputation par l'apport d'un lot de 68 plantes fleuries, dont la fraîcheur et la culture étaient irréprochables. Aussi, le jury n'a pas hésité à décerner à l'unanimité et avec félicitations, à MM. Séraphin Van den Heede et fils, une médaille d'argent de première classe, grand module.

M. Henri Delhaye, horticulteur, à Fives-Lille, avait exposé un lot de choysia ternata. Ces plantes, simulant de petits arbustes, que ce praticien cultive d'une manière spéciale depuis quelques années, ont été bien remarquées. Pour sa bonne culture, le jury a récompensé M. Delhaye d'une médaille d'argent de 2e classe, avec félicitations.

M. Ed. Février, jardinier chez M. Liénard, propriétaire à Marcq-en-Barœul, avait envoyé une splendide corbeille, formant le dôme, mesurant plus de 3 m. 50 de circonférence, garnie de camellia, lilas, etc., etc.

Le concours de fleurs coupées n'étant pas prévu, le jury a tenu néanmoins à récompenser le talent de cet habile jardinier et lui a décerné une médaille d'argent de 2e classe.

Comme toujours, un nombreux public n'a cessé de visiter ce genre d'exposition dont la société régionale a si vaillamment pris l'initiative.

L'assemblée générale, qui comptait au moins 400 personnes, a eu un intérêt tout particulier, par suite de la conférence de M. J. Sornin aîné, horticulteur et professeur d'arboriculture à Montreuil « Seine ». Ce savant praticien a démontré, sous une forme simple et claire, toutes les phases de la culture du pêcher; de plus, il a prouvé qu'il était possible, malgré les rigueurs du climat, de cultiver quelques variétés de cet arbuste, dans la région du Nord de la France. Ces données, plusieurs fois interrompues par les bravos, produiront, nous en sommes certain, un grand effet sur nos arboriculteurs.

Les apports, composés de légumes, fruits et plantes de choix, étaient très-nombreux et nous ne pouvons que féliciter les sociétaires de l'empressement qu'ils mettent à ce genre d'exhibition.

Une ample distribution de camélias, offerts par M. Rogé, a été faite aux dames présentes à la séance. Une splendide tombola, composée d'une cinquantaine de lots de plantes, dans lesquels figuraient des fleurs du Midi, envoyées gracieusement par M. Ch. Naudin, à Antibes, a clôturé la séance.

A la suite de plaintes réitérées de la Société protectrice des animaux, notamment à l'occasion des combats de coqs organisés à Hazebrouck malgré les défenses préfectorales, le ministre de l'intérieur vient de prier le préfet du Nord de prendre les mesures nécessaires pour empêcher un genre de divertissement contraire à la loi. Le ministre a informé la Société qu'il y a lieu de penser que les combats de coqs ne se renouvelleront pas.

Un concours d'animaux reproducteurs et d'animaux de boucherie aura lieu à Bergues, le dimanche 2 avril 1882, jour de la Foire des Rameaux. Des primes et médailles d'encouragement seront distribuées aux propriétaires d'animaux reproducteurs du département du Nord, ainsi qu'aux propriétaires d'animaux gras nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

Ces primes, provenant de subventions accordées par l'Etat, le Département, la Société d'agriculture de Dunkerque et la ville de Bergues, seront réparties entre les lauréats.

Le drame de La Madeleine

L'INSTRUCTION

La justice a fait hier après-midi, une seconde descente à La Madeleine. M. de Brix Juge d'instruction, et M. Bastid, substitut, se sont rendus chez la femme Pinte, qui se trouvait en ce moment dans un état de surexcitation telle qu'elle ne put répondre aux questions que lui a posées M. le juge d'instruction.

C'est en vain que la nommée Rose, qui avait toujours servi d'interprète en ces occasions, demandait à la blessée si « c'était bien son mari l'auteur des coups qu'elle a reçus. » La femme Pinte répondait par des phrases incohérentes ; tantôt elle prenait le juge d'instruction pour le médecin et lui demandait quelle maladie elle avait; tantôt elle le prenait pour le commissaire, et le priait de ne point l'arrêter ou elle prenait la croix de son chapelet, qu'elle se posait sur la poitrine; elle se disait décorée.

On fit venir près d'elle son troisième fils, nommé Alphonse, âgé de dix-huit ans. Il essaya, pendant quelques moments, de causer avec sa mère, mais cette dernière ne répondait que par des plaintes aux questions qu'il lui posait.

La justice, craignant de fatiguer la blessée, quitta alors la maison.

Dès qu'elle ne vit plus les magistrats, la blessée s écria : « Oui, c'est bien mon mari qui m'a frappée ! »

M. le juge d'instruction, en quittant le domicile de Pinte, rencontra M. le docteur Champenois, et le pria de venir rendre visite à la blessée. Le docteur, la trouva relativement mieux ; le bras gauche n'est plus paralysé, la victime peut s'en servir à son gré.

Delà, le parquet s'est rendu chez M. Dupont, fabricant de bascules, au hameau de Berkhem. On sait que c'est chez cet industriel que Pinte travaillait. La justice ne trouvant pas M. Dupont, a interrogé le concierge, le nommé Adolphe Wallon, qui, depuis cinq ans, est employé dans l'établissement. L'on a appris par lui que l'assassin travaillait chez M. Dupont depuis le 3 septembre 1861, et qu'il gagnait 3 fr. 50 environ par jour.

M. Dupont avait refusé à Pinte la journée du lundi, il y a de cela cinq ans, après une discussion que l'assassin eut avec son contre-maître, et dans laquelle Pinte menaça son supérieur d'un instrument de travail, appelé *griffe*. Pour le dédommager, on lui donna quelques travaux à faire chez lui, ce qui lui permettait de se faire chaque semaine de 25 à 26 francs.

Le livret de Pinte a été saisi par M. de Brix.

Dans la dernière semaine de février, celle qui précéda le meurtre, Pinte ne travailla que deux jours et demi.

Le samedi soir, en touchant sa paie, il avait l'air content et joyeux: il *souhaita le bonsoir* au personnel de l'établissement, ce qu'il n'avait jamais fait, et quitta ses camarades vers 7 heures, pour se rendre chez lui.

Notre reporter a visité hier l'atelier où Pinte travaillait : son étau et ses outils sont encore rangés, comme si l'ouvrier devait venir y travailler.

Dimanche, dans la journée, un ancien domestique de M. Billet, boucher, rue de Paris, à Lille le nommé V..., allemand, se présenta chez son ancien patron, et invita un des garçons à prendre un verre dans un estaminet du voisinage: les deux amis restèrent attablés près d'une heure. Le garçon boucher remarqua que V... demandait beaucoup de renseignements sur les personnes de la maison.

L'heure du souper arriva et l'on se sépara.

Lundi matin, à la première heure, on s'aperçut qu'un vol avait été commis: la porte du couloir avait été fracturée.

L'argent laissé dans un tiroir du comptoir, des effets d'habillements et une médaille d'or (gagnée il y a quatre ans par M. Billet, dans une partie de lutte avec le fameux Sternon), avaient été enlevés.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur V... Hier matin, le garçon boucher qui avait bu avec lui, passant près de l'église Saint-Maurice, remarqua son compagnon de la veille, et le suivit. Arrivé près de la gare, il fit signe à un agent de police, qui arrêta le voleur et le conduisit au poste.

B... a été, dans la soirée, mis à la disposition du parquet. Il passera, croit-on, aux assises prochaines.

L'individu qui a été retiré du canal de la Moyenne-Deûle, il y a quelques jours, a été reconnu hier, par sa femme et ses quatre enfants.

C'est le nommé Vauquembergue, âgé de 40 ans, scieur de long de son état.

Il avait disparu de son domicile depuis le 13 février, en emportant une somme de 60 francs environ. Vauquembergue était un ivrogne incorrigible et l'on croit que c'est après avoir bu l'argent dérobé qu'il s'est suicidé.

EXPROPRIATIONS DE LA RUE DE LA GARE

Audience du 7 mars

Juge directeur : M. Rémy.

AFFAIRE DE Mme LÉONIE MONTAGNE, l'intéressée ne se présente pas et défaut est donné.

AFFAIRE DE M. MALFAIT, locataire, 8, rue Nationale.

Cette expropriation a été traitée à l'amiable.

AFFAIRE DE M. JEAN DEFRENNE, locataire. — Maison, n° 6, rue Nationale.

Me RUFFELET, demande une indemnité totale de : 3.810 fr.

Me BASQUIN, n'offre au nom de la ville que 600 francs.

AFFAIRE DE M. J.-B. BAYART-DEPLÉCHIN, propriétaire de la maison, n° 4 de la rue Nationale.

Me DELEMER, au nom de M. J.-B. Bayart-Depléchin, demande 72,966 francs d'indemnité. Cela ne fait même pas 100 francs du metre carré.

Incident

Me BASQUIN réclame la communication des pièces que Me Delemer possède.

Me Delemer repousse avec énergie *le droit* pour son adversaire d'exiger la communication de *toutes* les pièces relatives aux affaires des expropriés. Il s'agit ici, dit-il, d'évaluations qui nous sont personnelles à mon client et à moi.

M. BAUDET, président du jury, pour cette audience demande la clôture de l'incident.

Après quelques réserves faites par l'avocat de la ville, l'incident est clos.

Me BASQUIN dit que les bâtiments à exproprier sont très fatigués par un long usage industriel.

Il ne porte, d'un autre côté, le prix du mètre de terrain qu'à 45 francs.

Son offre totale s'élève à : 13,500 fr. en raison de la plus-value après l'expropriation.

Me DELEMER repousse cette théorie de la plus-value. On n'apporte ici que des affirmations sans preuves à l'appui. Des promesses et rien de plus.

AFFAIRE DE M. DESVIGNE-BAYART (Société civile J.-B. Bayart et Neveu.)

Me DELEMER. — Il y a ici erreur : M. Desvignes n'est plus locataire. C'est de la « Société J.-B. Bayart et Neveu. »

Me DELEMER réclame donc pour la « société. »

Dans l'industrie de mon client, dit l'avocat, les ouvrages sont toujours pressés. C'est bien de l'industrie Roubaisienne qui tient toujours la tête dans la confection des tissus de mode.

Or, vous suspendez notre industrie de *liseur* pendant deux mois au moins.

Nous demandons comme indemnité totale : 43,488 francs.

C'est le capital tout simplement perdu par nous du fait de l'expropriation. Nous avons été absolument sincères dans nos évaluations. Le jury nous en tiendra compte.

Me BASQUIN revient sur le manque de communication de toutes les pièces.

Il ne croit pas aux grosses dépenses nécessitées par le déplacement de l'atelier et des métiers de MM. Bayart et neveu.

Ce sont là toutes pièces légères et de facile transport. C'est une affaire de quelques jours, et non de 5 mois. Il traite de fantasmagoriques les chiffres apportés par son adversaire. Il offre 4000 fr.

A 1 heure 25 minutes le jury se retire pour délibérer.

Décision du Jury

A la reprise de l'audience, à onze heures 10 minutes, M. BAUDET, président du jury, prononce les décisions suivantes:

Mme LÉONIE MONTAGNE, épouse séparée de bien de M. Dupire.—Defaut.

M. MALFAIT, a affaire traitée à l'amiable 5,000 francs.

M. JEAN DEFRENNE, négociant, locataire du n° 6, rue Nationale. Offre : 600 fr. — Demande : 3,810. — Allocation : 1,500.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 5 Mars 1882.

Sommes versées par 268 Déposants, dont 51 nouveaux, 32,773 fr.
96 Demandes en remboursement 15,803 fr. 76

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine directeurs.

Lomme. — *Abandon d'enfant.* — Avant-hier, vers cinq heures du soir, un individu portant dans ses bras, un enfant d'un an à peu près, se présentait chez Mme veuve Lerouge, cabaretière à Lomme et demandait une chambre.

Une demi heure écoulée, sous le prétexte de faire une course dans le village, cet homme sortit, après avoir prié la cabaretière de garder son enfant. Depuis on ne l'a plus revu.

Mme Lerouge alla déclarer le fait au maire de la commune, et sur des renseignements recueillis on apprit que l'individu s'appelle Pierre Beuscart est âgé de 27 ans et trieur de laines à Tourcoing. Il est séparé de sa femme.

Déjà il y a quelques jours le commissaire central de Tourcoing avait forcé ces tristes époux à reprendre leurs deux enfants qu'ils avaient abandonnés chez une belle-sœur.

Cette fois-ci Beuscart avait trouvé un moyen plus expéditif de se débarrasser de celui qui lui était échu.

Taisnières-sur-Helpe. — Le crime mystérieux de Taisnières continue à préoccuper l'attention ; les magistrats du parquet d'Avesnes se sont rendus de nouveau la semaine dernière sur le théatre du crime.

D'après la rumeur publique, l'accusée aurait au moins un complice, et de graves soupçons pèseraient sur un individu du pays connu par sa conduite peu regulière et devant avoir eu des rapports compromettans avec la femme François.

Marquise.—Sur une dépêche des liquidateurs annonçant l'envoi d'argent pour les fournisseurs de vivres aux ouvriers, la distribution de denrées a été reprise.

La même dépêche annonçait pour lundi l'envoi des fonds nécessaires pour solder les salaires du mois de janvier.

Cependant, il n'est pas probable que les travaux reprennent, car M. Bihourd, préfet du Pas-de-Calais, venu dimanche à Marquise, s'étant entretenu avec les ouvriers, s'est attaché à leur faire comprendre qu'ils devaient s'occuper à chercher ailleurs du travail.

Cambrai. — *La centenaire de Graincourt* a fété mercredi à Cambrai son centième anniversaire. Elle s'est rendue à pied à la cathédrale, entourée de ses enfants et petits-enfants encore au nombre de quarante-deux. Elle était vêtue d'une robe noire, d'un caraco de même couleur, d'un fichu rayé. Aux oreilles, elle portait les anneaux du jour de ses noces; sur la poitrine, un cœur d'or et sa croix de Jeannette.

La centenaire fut accompagnée par la foule jusqu'à la cathédrale où elle entendit, sur un prie-Dieu de velours placé dans le chœur, la messe qui fut célébrée par l'archiprêtre. Après la messe, elle se rendit à l'archevéché, où Mgr Duquesnay lui fit le plus aimable accueil, assurant la bonne vieille femme qu'il avait prié pour elle le matin et qu'il ne l'oublierai pas dans ses prières de chaque jour. Il s'informa de ses moyens d'existence, la bénit et lui offrit délicatement une somme de 100 francs.

Un dîner de famille termina cette fête. Au dessert, la centenaire chanta d'une voix forte et claire la chanson des *Quatre Gendarmes*, et dansa, aux applaudissements des convives, le le menuet de ses noces.

A quelqu'un qui lui demandait le secret de sa verte vieillesse, elle répondit : « Le secret n'est pas malin, j'ai toujours bien travaillé, j'ai toujours aimé la sobriété, et surtout j'ai beaucoup aimé le bon Dieu, de même que j'ai toujours aimé et vénéré mes père et mère.., Hélas ! je ne suis pas morte et je n'ai pas encore l'envie de mourir maintenant. »

Valenciennes. — Nos lecteurs se rappellent l'émotion produite à Valenciennes, le 6 août dernier, par la mort tragique de M. Guyot, inspecteur de l'enregistrement, qui reçut deux coups de revolver dans l'abdomen, chez M. Maurel, son beau-frère.

Après une longue et minutieuse instruction, cette mystérieuse affaire a eu son dénouement, vendredi, devant le tribunal correctionnel de Valenciennes.

Mlle Maurel était accusée d'homicide par imprudence.

Après plusieurs contradictions, voici comment elle retablit définitivement les faits.

Après avoir fait acheter un révolver par l'entremise d'un commissionnaire public, auquel elle avait remis cent francs, Mlle Maurel se trouvait, le 6 août, dans son jardin, occupée à manier son arme, lorsque M. Guyot, son oncle, vint la rejoindre et voulut la lui enlever, en lui faisant remarquer qu'elle pouvait se blesser.

C'est en retirant cette arme des mains de mademoiselle Maurel, que les deux coups partirent et que M. Guyot tomba mortellement atteint.

L'instruction n'a rien relevé de contraire à ces faits qui se sont passés sans autres témoins que les deux intéressés, Mlle Maurel et sa victime.

Sauf quelques questions de détails, les témoins n'apportent rien de nouveau au débat.

Le défenseur de Mlle Maurel dépeint celle-ci comme une femme romanesque, surexcitée par l'idée fixe de posséder un révolver, et plaide l'irresponsabilité.

Après une chaleureuse plaidoirie, de Me Dubois, du barreau de Douai, le tribunal condamne Mlle Maurel à mille francs d'amende.

Ce jugement réduit donc à néant toute idée de crime ou de suicide.

— Dans la dernière séance du Conseil municipal, le maire de Valenciennes a donné communication d'une lettre de M. Louis Legrand, député du Nord, relativement aux démarches faites pour l'agrandissement de Valenciennes et l'extension des fortifications.

Après avoir pris connaissance de ces renseignements, le Conseil municipal a nommé une commission spéciale à l'effet d'examiner les voies et moyens a employer pour arriver au résultat demandé.

Arras. — Un projet de loi tendant à autoriser la ville d'Arras à faire un emprunt de 116,000 fr. a été déposé hier à la Chambre.

Thiant. — Vendredi dernier, le nommé H. Renaud, âgé de 25 ans, serrurier à Thiant, payait au cantinier Kogels une somme de 4 fr. 60 qu'il lui devait.

Ce dernier réclamant 50 centimes en plus, Renaud refusa de payer et se retira. A peine était-il sorti qu'il recevait un coup de bêche sur la tête, et que cinq ou six individus se ruaient sur lui et l'accablaient de coups.

Le chien de Kogels s'en mêlait aussi, de sorte que le malheureux croyait bien que son dernier quart d'heure était venu. Toutefois, il parvint à se dégager et à fuir, mais il fut bientôt repris, et alors il reçut encore plusieurs coups de bêche et deux coups de couteau dans les bras.

Ses lâches agresseurs le laissèrent pour mort sur le pavé. Il fut recueilli par des camarades, qui le portèrent dans la cantine tenue par Vanpouck, où il fut soigné.

Renaud devra garder la chambre plusieurs mois. Les principaux agresseurs sont connus et arrêtés.

Douai. — Par suite de la rupture de l'arbre du volant de la machine, l'importante filature de M. de Bailencourt va chômer pendant deux mois.

Près de 500 ouvriers et ouvrières vont se trouver privés de travail pendant ce laps de temps.

Feignies. — Le 2 mars, à minuit et demi, un incident regrettable a jeté un instant le trouble dans la gare de Feignies.

MM Soubrin Léon, ingénieur français, Simpson Levis et Willard Cyrus, ingénieurs américains, tous trois domiciliés à Paris et arrivés de Bruxelles par l'express n° 48, refusèrent tout d'abord de descendre du train pour la visite de la douane, disant que c'était une mesure vexatoire qui n'avait pas lieu dans d'autres pays, notamment en Belgique.

Sur les instances de M. Ramond, sous-inspecteur des douanes, les trois voyageurs se décidèrent à passer dans la salle de visite.

Là, M. Soubrin continua ses récriminations et ses protestations et M. Ramond dut l'inviter à sortir. Sur son refus, le sous-inspecteur donna l'ordre à l'un de ses préposés de mettre M. Soubrin dehors. Celui ci repoussa alors vivement l'agent de la douane et ses deux compagnons vinrent le soutenir.

M. Ramond dut appeler tout le poste des préposés pour faire sortir les trois voyageurs de la salle de visite, ce qui ne s'effectua qu'après distribution de horions et de poussées.

Cette scène de tapage et de rébellion avait attiré tous les autres voyageurs du train dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Feignies.

Procès-verbal a été rédigé par l'administration des douanes et par M. le commissaire spécial de police contre MM. Soubrin, Simpson et Willard.

On rapporte que ceux-ci, qui avaient fait ensemble le voyage de Bruxelles à Feignies dans le « sleeping-car, » s'étaient entendus, pendant le trajet, pour faire opposition à la douane et provoquer ainsi des modifications aux règlements actuellement en vigueur.

Nous devons ajouter que les violences exercées contre les préposés des douanes sont légères, et que les poussées reçues par M. le commissaire spécial ont cessé lorsque ce fonctionnaire a fait connaître sa qualité.

Busigny. — Une terrible nouvelle nous arrive de Busigny. C'est un malheur qui est arrivé à la gare de cette ville. Le courrier Hautcœur, âgé de soixante-deux ans, de Cambrai, a eu avant-hier les deux jambes coupées par le train venant de Lille.

Hautcœur est mort le lendemain, à quatre heures du matin.

Saint-Quentin. — Un mandat d'arrêt vient d'être lancé par le parquet contre M. Cochet, banquier, pour abus de confiance et banqueroute.

Le déficit s'élève, dit-on, à plusieurs millons. Cochet est en fuite.

Saint-Omer. — La première session des assises du Pas-de-Calais, s'ouvre à Saint-Omer sous la présidence de M. Desticker, conseiller à la cour de Douai. Elle durera jusqu'au samedi 11 mars. Elle comprend onze affaires dont quatre de mœurs, un incendie, plusieurs vols et faux, un homicide et un assassinat.

Cette affaire, la plus grave de la session, sera appelée la dernière, samedi soir.

Calais. — Hier, à 8 heures 30 du soir, l'impératrice d'Autriche, revenant de chasser en Ecosse, arrivait à Calais.

Le train impérial qui l'a amenée d'Autriche à Calais, est reparti dans la nuit à 1 h. 1/2. Ce train comprend une douzaine de voitures, wagon-salon, wagon-salle à manger, wagon-chambre à coucher, wagons pour la suite. Puis viennent le wagon-cuisine et le wagon-écurie.

La suite est peu nombreuse, et le séjour de l'impératrice en Angleterre est ordinairement plus long. On pense que les préoccupations politiques de la cour de Vienne ne sont pas étrangères à ce retour anticipé.

— M. Godefroy est nommé conseiller de préfecture du département du Pas-de-Calais.

Amiens. — On a distribué hier à la Chambre le rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Amiens à emprunter 200,000 francs.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 6 MARS. — Jules Vancompernolle, rue de l'Alouette, 10. — Léon Benoit, rue d'Alsace, 2. — Pauline Desbucquois, rue de l'Epeule, maisons Desbucquois. — Henriette Delepoulle, rue de Abattoir, 6. — Gustave Carlier, rue des Fleurs, 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 MARS. — Albert Evrard, 7 mois, rue Pellart, 28. — Laure Belin, 3 mois, rue de l'Hommelet, cité Mirabeau, 27. — Victor Blyweert, 1 an, rue des Longues-Haies, cour St-Joseph, 8. — Anne Deffrenne, 73 ans, pensionnaire des petites sœurs, rue St-Jean.— Mathilde Vanparys, 30 ans, ménagère, place de l'Abattoir, 11. — Henri Deschaeck, 10 mois, rue de Tourcoing, 2, csur Saint-Souis. — Thérèse Steveus, 74 ans, ménagère, rue Stéphenson, 10. —Malvina Maryn, 3 ans, rue de la Chaussée. — Henri Wybon, 12 ans, quai de Leers. — Georges Duforest, 11 mois, rue St-Pierre, 12. — Marie Crepin, 37 ans, ménagere, rue des Vélocipèdes, 18, cour Delannoy. — Josse Capelle, 68 ans, maitre menuisier, rue d'Isly, 7. — Albert Weyn, 10 mois, rue de la Perche, 20, cour Briet.

MARIAGES du 6. — Victor Depoortère, 30 ans, journalier, et Pauline Deceukeleire, 38 ans, ménagere. — Ursmar Desplechin, 38 ans, garcon brasseur, et Philomène Houtteman, 33 ans, devideuse.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 26 FÉVRIER. — Maria Rys, vieille Place. — Du 27. — Arthur Chauvière, Martinoire. — Jeanne Segard, petit Tournay. — Irma Lefebvre, St-Liévin. — Emile Plovie, Ste-Marguerite. — Du 2 mars. — Angèle Mazure, Houzarde.— Léopold Edfrennes. — Du 3. — Clara Dusoulier, Sartel. — Laurent Debarbieux, St-Liévin. — Du 4. — Angèle Vanmeenen, Houzarde. — Albert Duquennoy, St-Liévin. — Irma Debode, vieille Place. — Benjamin Beenaert, Touquet. — Henri Cloedt, Fleury.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 FÉVRIER. — Alfred Mercier, 7 mois, Cretinier. — Fidéline Prus, 34 ans, ménagère, Baillerie. — Philomène Dhallum, 2 mois, vieille Place. — Du 28. — Alexandre Gruart, 70 ans, 3 mois, sans profession, Sapin vert. — Du 1er mars. — Hubert Lefebvre, 99 ans, 3 mois, sans profession, rue du Moulin. — Théophile Nuttin, 3 mois, Sartel. — Jules Herminet, 1 an, rue Traversière. — Du 4. — Laurent Debarbieux, 2 jours, St-Liévin.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Gérard-Fliniaux**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Augusto Gérard**, dentiste, décédé le 6 mars 1882, dans sa 20e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le mardi 7 courant, à 6 heures du soir, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 8, dudit mois, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Charles-Roussel, 8.

Les amis et connaissances de la famille **Aerts-Dupire**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle **Marie-Clotilde Aerts**, décédée à Roubaix, le 5 mars 1882, dans sa 15e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 8 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 190, au débit de tabac.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT du mois qui sera célébré dans ladite église, le mardi 4 avril, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille **Capelle-Dhuleweyn**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Séraphin Capelle**, décédé à Roubaix, le 7 mars 1882, à l'âge de 68 ans, sont priés de considérer le present avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 9 mars, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 8, à 5 heures 1/2 du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Isly, 7.

Les amis et connaissances de la famille **Derreumaux-Dujardin**, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Ferdinand-Joseph Derreumaux**, décédé à Roubaix, le 7 mars 1882, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mercredi 8 mars, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 28.